

I'm not a robot



Concours gardien de la paix 2025

Les inscriptions pour la première session 2025 du concours de gardien de la paix sont ouvertes depuis le 4 novembre 2024 ! Vous souhaitez rejoindre la Police Nationale et assurer la sécurité des citoyens ? C'est justement le rôle du Gardien de la Paix. En fonction de sa spécialité et de son affectation, il peut accéder à de nombreuses spécialités et missions. N'attendez plus, et vous aussi, devenez policier ! 1. Comment s'inscrire au concours de Gardien de la Paix 2025 ? 1.1 Période d'inscription et dates des épreuves Les inscriptions sont ouvertes depuis le 4 novembre 2024 et se clôtureront le 22 janvier 2025 pour les différents concours. Les épreuves écrites, prévues le 11 mars 2025, marqueront le début du processus de sélection. Les épreuves sportives et orales seront organisées du 24 mars au 30 mai 2025. Les résultats définitifs devraient, quant à eux, être publiés le 13 juin 2025. 1.2 Conditions de participation Le concours de gardien de la paix est divisé en 3 concours et un recrutement, chacun destiné à des profils spécifiques : Le concours externe : destiné aux candidats sans expérience dans la fonction publique. Il est ouvert aux personnes âgées de 17 à 45 ans, de nationalité française, et titulaires d'un BAC ou équivalent. Le premier concours interne : réservé aux fonctionnaires et agents publics ayant accompli au moins 4 ans de service dans une administration publique française. Le second concours interne : ouvert aux policiers adjoints, gendarmes adjoints volontaires (GAV) et cadets de la République comptant au moins 1 an de service à la date du concours. Le recrutement au titre des emplois réservés : ce recrutement permet à des personnes ayant des statuts spécifiques, comme les anciens militaires et les harkis, d'accéder à la fonction publique sans concours. Pour en savoir plus sur les conditions de participation, les épreuves et le déroulement du concours, consultez notre dossier spécial sur le concours de gardien de la paix. 1.3 Procédure d'inscription Pour participer, rendez-vous sur le site de recrutement de la Police Nationale et sélectionnez le concours qui vous convient (externe, interne 1 ou interne 2). Vous devrez alors choisir entre le concours à affectation nationale et le concours à affectation lle-de-France. En choisissant le concours à affectation nationale, vous pourrez être affecté n'importe où sur le territoire à l'issue de votre formation, y compris en lle-de-France. Vous vous engagez à servir au sein de cette affectation pendant au moins 5 ans. Si vous choisissez de passer le concours lle-de-France, vous ne pourrez être affecté que dans cette région après votre formation. Vous devrez y rester au minimum 8 ans et des primes vous seront versées en contrepartie. Ensuite, il vous suffit de poursuivre la procédure d'inscription en vous créant un compte ou en vous connectant au site des inscriptions aux recrutements du ministère de l'Intérieur. 2. Comment s'organise le concours de Gardien de la Paix ? 2.1 Déroulement des épreuves Le concours se compose de plusieurs étapes : Epreuves écrites : cette phase consiste en des tests écrits de culture générale, des cas pratiques et de langue étrangère. Les candidats passent également des tests psychotechniques non notés à cette étape. Epreuves sportives : les candidats admissibles sont convoqués pour 2 épreuves physiques (test d'endurance et parcours de mobilité). Epreuves orales : des exercices oraux et un entretien individuel. Cette étape vise à évaluer la motivation, ainsi que les capacités d'expression et de raisonnement. 2.2 Après le concours Si vous êtes admis, vous devrez obtenir un certificat d'aptitude médicale et serez convoqué pour intégrer la formation de gardien de la paix. Cette formation, d'une durée de 12 mois, se déroule dans l'une des écoles nationales de police. Elle inclut des enseignements théoriques et pratiques, couvrant les aspects juridiques, techniques, et relationnels nécessaires pour exercer au sein de la Police Nationale. À l'issue de cette formation, vous serez affecté dans un service de police et débutez votre carrière en tant que gardien de la paix. 3. Recevoir une documentation gratuite pour réussir le Concours de Gardien de la Paix Le concours de gardien de la paix est sélectif et exigeant. Pour augmenter vos chances d'être reçu au concours, la meilleure solution est de vous inscrire à une formation préparatoire. Une formation en ligne est idéale si vous habitez une petite ville, si vous travaillez en parallèle, si vous voulez vous reconverter ou si vous avez du mal à étudier tout seul sans cadre. C'est une formation de qualité, 90% des élèves sont satisfaits de leur préparation au concours ! Les inscriptions sont ouvertes toute l'année ! N'hésitez pas à demander une documentation gratuite en remplissant le formulaire ci-dessous, c'est sans engagement : Actualités sur les concours et les recrutements | Publiée le 02 mai 2025 | Mis à jour le 02 mai 2025 Recrutement de gardiens de la paix par la voie des emplois réservés au titre de la seconde session de l'année 2025. La police nationale poursuit sa campagne de recrutement de ses futurs gardiens de la paix. En 2025, 3 800 postes sont ouverts par voie de concours, partout en France. Les inscriptions sont possibles en ligne du 5 mai au 28 juillet 2025, sur le site officiel de la police nationale. Les épreuves écrites débiteront, quant à elles, le 23 septembre. Ce concours est une porte d'entrée, avec de nombreuses spécialisations (policier maître-chien, motocycliste, enquêteur, membre d'une brigade des stupéfiants, etc.) et opportunités d'évolution (brigadier-chef, commandant, jusqu'à commissaire de police). Son travail s'effectue dans des commissariats, des services d'enquête, de renseignement, des unités spécialisées (motocycliste, maître-chien, instructeur de tir, etc.), d'intervention ou encore de maintien de l'ordre. Le salon d'orientation à ne pas manquer ! Nous vous donnons RDV sur le salon Studyrama des Formations Défense et Cybersécurité organisé à Paris. Une occasion unique de découvrir les établissements et d'échanger avec des étudiants, des responsables pédagogiques et des professionnels pour leur poser toutes vos questions ! Ne manquez pas les conférences inédites sur ce secteur aux multiples débouchés ! Qui peut s'inscrire au concours de gardien de la paix ? Pour candidater, il faut remplir plusieurs conditions :être âgé de 17 à moins de 45 ans ;être titulaire du Bac ou 3 ans d'expérience dans la même catégorie socio-professionnelle ;être de nationalité française ;avoir un casier judiciaire vierge ;avoir une bonne condition physique.Certains dérogations sont possibles pour l'âge ou le diplôme. Le métier exige, par ailleurs, des qualités humaines comme l'adaptabilité, l'esprit d'équipe, la résilience et maîtrise de soi ou encore le sens du relationnel.Une rémunération des la formationUne fois recrutés, les élèves gardiens de la paix suivent une formation rémunérée (1 617 euros nets/mois) de 12 mois à l'école nationale de police (ENP). Durant la formation, ils alternent cours en école et stages de terrain. Ils sont également logés gratuitement. Une fois affectés, leur rémunération varie selon la zone géographique :en lle-de-France : de 2 335 € nets/mois (après titularisation) à 3 916 € en fin de carrière en province : de 2 152 € nets/mois à 3 704 €.Plus d'infos sur les conditions, le concours et le métier : police-nationale.interieur.gouv.frPour s'inscrire, rendez-vous jusqu'au 28 juillet 2025 sur le formulaire d'inscription au concours 2025.Etes-vous fait pour devenir policier ? Accédez au test en cliquant ici ! PartagerOuvrir les liens de partageFermer les liens de partage Ne ratez pas les dates d'inscription ! Les concours interne et externe de Gardien de la paix sont des concours d'État organisés par le ministère de l'Intérieur. Le concours est ouvert aux candidats titulaires du baccalauréat ou d'une qualification équivalente de niveau 4 ou plus. Le concours de Gardien de la paix est un concours de catégorie B. Vous retrouverez les conditions d'inscription aux concours dans le décret de création, le statut de Gardien de la paix et le descriptif détaillé des épreuves dans l'arrêté définissant l'organisation générale du concours. Vous voulez devenir policier ? Bonne nouvelle : la police nationale recrute ! Et pour mettre toutes les chances de votre côté, nous vous avons préparé le guide complet pour le concours de gardien de la paix. Il détaille toutes les informations dont vous aurez besoin pour passer les épreuves du concours. Gardien de la Paix en patrouille à la Tour Eiffel. 1. Conditions d'accès aux Concours de recrutement de Gardien de la Paix 2. Choix d'affectation pour le Concours de Policier 3. Dates et inscriptions aux concours de Gardien de la Paix 2025 4. Epreuves du Concours de Gardien de la Paix 5. Recrutement, formation et titularisation des Policiers Nationaux 6. Recevoir une documentation gratuite pour réussir le Concours de Gardien de la Paix 1.1 Conditions d'inscription au Concours Externe de Gardien de la Paix 1.2 Conditions d'inscription au Premier Concours Interne de Gardien de la Paix 1.3 Conditions d'inscription au Second Concours Interne de Gardien de la Paix 1.4 Conditions d'accès au concours aux titres des Emplois Réservés La police nationale fait partie de la fonction publique d'État. Les métiers y sont divisés en filières, corps d'emplois, grades et échelons. La filière de la police nationale est composée de 3 corps d'emplois hiérarchiques : Gardien de la paix est donc le premier grade du 1er corps d'empli. C'est la porte d'entrée au métier de policier. Pour accéder au grade de gardien de la paix, il est possible de se présenter à 4 concours selon son profil : un concours externe avec une condition de diplôme (niveau BAC), un premier concours interne pour les fonctionnaires et agents de l'État, sans condition de diplôme, un second concours interne pour les cadets de la République, les policiers adjoints et les gendarmes adjoints volontaires, accessibles sans diplôme. le concours des emplois réservés, pour les victimes de guerre, anciens militaires, etc. (voir partie 1.4). Le concours externe pour devenir gardien de la paix est ouvert à toute personne répondant aux conditions suivantes : avoir au minimum 17 ans et au maximum 45 ans au 1er janvier de l'année du concours, être titulaire d'un BAC ou d'un diplôme équivalent ou d'un diplôme de niveau IV, être de nationalité française, avoir le bulletin n° 2 de son casier judiciaire vierge de mentions incompatibles avec l'exercice du métier de policier, avoir accompli la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ou son ancienne version, la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD), avoir la condition physique nécessaire (l'examen médical est réalisé par un médecin de la police) : avoir une bonne vision, une bonne condition physique générale, être apte à porter et à utiliser des armes et être apte médicalement à servir activement de jour et de nuit (ne pas avoir de maladies ou d'infirmités incompatibles avec le métier). À noter : il existe plusieurs exceptions pour la condition d'âge (enfants à charge, service militaire, travailleur handicapé, sportif de haut niveau) et de diplôme, quel que soit le concours. Pour connaître les conditions précises pour bénéficier de ces dérogations, renseignez-vous auprès du bureau de recrutement du Secrétat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur (SGAMI) de votre département. Pour pouvoir s'inscrire au premier concours interne de gardien de la paix, un candidat doit : être fonctionnaire ou agent de l'État, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent, être âgé de 45 ans maximum au 1er janvier de l'année du concours, justifier d'au moins 4 ans de services publics. Le second concours interne pour devenir gardien de la paix est réservé aux : Cadets de la République en formation, Adjoints De Sécurité en activité, qui comptent au minimum 1 an de service effectif au début du concours et qui sont âgés de moins de 37 ans, Gendarmes Adjoints Volontaires (GAV APJA) en activité, qui comptent au minimum 1 an de service effectif au début du concours et titulaires du diplôme de gendarme adjoint. Il permet, entre autres, d'éviter la condition de diplôme. Les conditions de base (aptitude physique, casier judiciaire, JDC, etc.) sont les mêmes que le concours externe, mais elles ont déjà été vérifiées lors du recrutement du candidat en tant qu'adjoint, cadet ou gendarme adjoint volontaire. Bon à savoir : le candidat peut passer ce concours autant de fois qu'il le souhaite. Les emplois réservés sont ouverts : aux enfants de Harkis, aux pupilles de la Nation, aux orphelins de guerre, aux militaires ou anciens militaires que bénéficient d'une pension militaire d'invalidité pour blessure en opération extérieure (OPEX), aux victimes de guerre ou d'actes terroristes, aux sapeurs-pompiers blessés ou tombés malade pendant ou à la suite de leur service... Comme pour les autres concours, les candidats doivent être de nationalité française et répondre aux conditions d'exercice dans la fonction publique (jour de ses droits civiques, être de bonne moralité, avoir effectué le service national). Lors de son inscription, le candidat doit choisir entre le concours à affectation nationale ou régionale (lle-de-France). Ce choix n'a aucun impact sur les épreuves, il détermine les conditions d'affectation du 1er premier poste, si le candidat est admis. Lorsqu'il choisit de passer le concours à affectation nationale, le candidat pourra être affecté sur tout le territoire, en métropole (y compris en lle-de-France) et en outre-mer. Il devra alors passer au moins 5 ans dans cette première affectation. Lorsqu'il choisit de passer le concours à affectation régionale en lle-de-France, il devra choisir un poste uniquement en lle-de-France à l'issue de sa formation. Il devra y rester au minimum 8 ans. En contrepartie, le policier bénéficiera de certaines mesures sociales et indemnitaires. À noter : les 2 concours, affectation nationale ou régionale, sont organisés à la même date. Le candidat peut également passer le concours déconcentré en outre-mer. Ce concours est uniquement organisé dans les territoires d'outre-mer (Guyane, Mayotte, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française) et les lauréats sont obligatoirement affectés sur ces territoires. Le candidat d'outre-mer peut également décider de passer le concours national (à affectation nationale ou régionale). Dans ce cas, il pourra être affecté en métropole. À noter : le choix de concours est considéré définitif une fois la date de clôture des inscriptions passées. Pour la première session 2025, les inscriptions sont ouvertes du 4 novembre 2024 au 22 janvier 2025 pour tous les concours. Il est possible qu'une deuxième session soit organisée plus tard dans l'année. L'inscription peut se faire de deux manières, en ligne ou en version papier. Le candidat doit se rendre sur le site officiel de recrutement de la police nationale à la période des inscriptions et sélectionner le concours qui l'intéresse. Le candidat peut ensuite remplir le dossier en ligne ou le télécharger pour le renvoyer par courrier. Il est également possible de retirer le dossier d'inscription auprès du bureau de recrutement du Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur (SGAMI) de son département. Le dossier papier devra être renvoyé au SGAMI avant la date limite pour postuler, le cachet de la poste faisant foi pour le dépôt. Le dossier d'inscription est composé de plusieurs informations à renseigner : état civil (nom, prénom, date de naissance, etc), situation familiale et adresse, situation administrative ou professionnelle (ADS, cadet, GAV, affectation ou profession), liste des diplômes que l'on possède, liste des pièces à fournir si le candidat est admis (certificat de participation à la JAPD ou la JDC, justificatif pour la dérogation de la condition de diplôme, etc). À noter : la vérification de ces informations ne se fera qu'après l'admission. Un candidat admis peut donc être éliminé si les informations données sont fausses ou s'il n'est pas en mesure de les justificatifs demandés. Un candidat aux emplois réservés devra impérativement constituer un passeport professionnel avant les épreuves. C'est un document qu'il doit établir à l'aide d'un conseiller de l'Office National des Anciens Combattants et des victimes de guerre (ONAC). La procédure peut être longue, il est donc conseillé d'entamer les démarches le plus tôt possible. Pour la première session 2025, les épreuves écrites devaient avoir lieu le 11 mars 2025. Les épreuves sportives et orales seront organisées du 24 mars au 30 mai 2025. Ces dates sont prévisionnelles et peuvent changer. Pour être sûr de ne rien rater, il est conseillé de consulter le site officiel de la police nationale régulièrement. Pour chacune des épreuves, le candidat obtient une note comprise entre 0 et 20 (seuls les tests psychotechniques ne sont pas notés). Ces notes sont multipliées par le coefficient correspondant à chaque épreuve, puis additionnées entre elles, pour obtenir le total des points attribués au candidat sur l'ensemble du concours. Pour le concours des emplois réservés, les candidats doivent eux aussi passer certaines épreuves : les tests psychotechniques, les épreuves sportives et l'entretien face au jury. Ils n'ont pas de note éliminatoire, mais seront tout de même notés (sauf pour les tests psychotechniques). 4.1 Epreuves Ecrites du Concours de Gardien de la Paix 4.2 Epreuves Sportives du Concours de Gardien de la Paix 4.3 Épreuves Orales du Concours de Gardien de la Paix Elles sont composées des mêmes épreuves pour les concours externe et internes : une épreuve de plusieurs cas pratiques et des tests psychotechniques. 4.1.1 Épreuve de Cas Pratique Le cas pratique (coefficient 4 pour le concours externe, 5 pour le concours interne) est une épreuve écrite de mise en situation d'une durée de 2 heures. Le candidat est face à une ou plusieurs problématiques concrètes expliquées en quelques lignes. C'est une situation qu'il pourrait rencontrer dans son futur métier de policier, par exemple : être témoin d'une agression et d'un délit de fuite pendant une patrouille, être témoin d'une transaction de stupéfiant pendant un jour de repos, un passant insulte la patrouille sans aucune raison. Pour l'aider, le candidat a accès à un dossier de 15 pages maximum, composé d'articles, de textes de loi ou de circulaires, etc. À partir de ces documents et de ses connaissances générales, il doit répondre à des questions en se projetant dans la situation. Il sera jugé sur sa capacité à formuler des propositions pratiques et à argumenter ses réponses. L'épreuve ne demande pas d'avoir de connaissances précises, elle permet d'évaluer la capacité du candidat à analyser une situation problématique et à prendre les décisions adaptées pour la résoudre. Une note inférieure à 5/20 est éliminatoire. 4.1.2 Questionnaires à Choix Multiples de Culture Générale Cette épreuve consiste en un Questionnaire à Choix Multiples (QCM) de culture générale (coefficient 2 pour le concours externe, 1 pour le concours interne) porte sur la France dans l'actualité, dans le monde et dans l'Histoire, ainsi que sur les institutions et les symboles de la République. 4.1.3 Questionnaires à Choix Multiples de Langue Étrangère Cette épreuve consiste également en un QCM, mais de langue étrangère (coefficient 1 pour les deux concours). Le candidat peut choisir la langue étrangère de son choix parmi l'anglais, l'allemand et l'espagnol. Les candidats ont 1 heure pour répondre aux deux QCM. 4.1.4 Tests Psychotechniques Les tests psychotechniques durent 2 heures. Ces tests ne sont pas notés, ils ont pour but d'évaluer le profil psychologique du candidat. Les résultats sont utilisés lors de l'entretien avec le jury pendant l'épreuve orale. Ils aideront le jury à identifier les qualités et les prédispositions favorables chez le candidat pour réussir en tant que gardien de la paix. Le concours de Gardien de la paix est composé de deux épreuves sportives (coefficient 4 pour les deux concours) : un parcours d'habilité motrice et un test d'endurance. Ces épreuves sont identiques pour tous les concours. 4.2.1 Parcours d'Habilité Motrice (PHM) Le PHM est composé de 10 ateliers à réaliser le plus vite possible : Porter un sac lesté (25 kg pour les femmes et 40 kg pour les hommes) sur 20 mètres sans le poser. Cette étape n'est pas comptabilisée dans le chronométrage global de l'épreuve, mais elle doit être réalisée en moins de 3 minutes pour être validée. Le candidat n'a le droit qu'à 3 tentatives. Réaliser 3 pompes pour les femmes et 5 pour les hommes. Franchir 3 haies, de 61 cm pour les femmes et de 71 cm pour les hommes. Traverser une poutre de 5 mètres de longueur. Progresser sur un parcours de cerceau, un pied dans chaque cerceau. Réaliser 5 appuis alternés sur les jambes, 1 pied sur le sol et 1 pied sur un banc. Franchir 2 barrières de mousse de 120 cm de hauteur. Progresser sur une échelle horizontale sans appui ou rester suspendu pendant 20 secondes. Ramper sous un tunnel de 3 mètres. Slalomer sur 45 mètres entre des cônes. Le parcours est chronométré. Lorsqu'un atelier n'est pas réalisé ou de manière incomplète, le jury attribue une pénalité allant de 5 à 30 secondes. Le temps final, comptabilisé après l'application de ces pénalités, détermine la note sur 20. À noter : si le candidat ne tente pas un atelier ou abandonne en milieu de parcours, il obtient une note de zéro pour l'ensemble de l'épreuve. 4.2.2 Test d'Endurance Cardio-Respiratoire (TECR) Le TECR consiste à réaliser des allers-retours en courant sur une distance de 20 mètres. Au fur et à mesure, l'instructeur fait retentir des signaux sonores. Le candidat doit accélérer son rythme pour qu'à chaque signal sonore, il arrive à une extrémité des 20 mètres. Le temps entre les signaux sonores diminue toutes les minutes pour pousser le candidat à accélérer et à courir ces 20 mètres de plus en plus vite. On considère que le candidat a tenu un palier d'une minute, s'il est à moins de deux mètres de l'extrémité à chaque fois que le signal sonore retentit pendant cette minute. Lorsque le candidat n'arrive plus à être à au moins de 2 mètres de l'extrémité, l'épreuve s'arrête. Sa note (sur 20) sera calculée en fonction du dernier palier qu'il a validé. Une note inférieure à 7/20 à l'une des deux épreuves sportives est éliminatoire. L'entretien avec le jury (coefficient 5) dure 25 minutes quel que soit le concours. Pour le concours externe, le jury base l'entretien sur les tests psychotechniques et le Curriculum Vitae (CV) fourni par le candidat le jour de l'examen. Dans le CV, le candidat a détaillé son parcours scolaire et professionnel ainsi que les compétences acquises pendant ces expériences. Il expose également les raisons pour lesquelles il souhaite devenir gardien de la paix. Le jury doit déterminer si le candidat a les aptitudes et la motivation nécessaires pour devenir policier. Il évalue également sa capacité à raisonner et ses connaissances générales. Pour le concours interne, le jury va échanger avec le candidat sur les informations qu'il a communiqués dans un dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) (1er concours interne) ou dans un dossier professionnel (2nd concours interne). Ces dossiers sont téléchargeables sur le site officiel de recrutement de la police, dans la partie « Les épreuves sportives et l'oral », dans l'onglet téléchargement. Ils regroupent habituellement plusieurs catégories d'informations : une déclaration sur l'honneur, la description du cursus scolaire et de formation professionnelle, la liste des expériences professionnelles, une courte rédaction sur les acquis de ses expériences, la description d'une expérience marquante vécue, la signature de l'autorité hiérarchique, les pièces justificatives à joindre (diplôme, justificatif de durée de service, etc). À noter : le dossier doit être remis par le candidat avant le jour de l'entretien au SGAMI de son département. Le jury aura aussi à sa disposition la synthèse des résultats des tests psychotechniques (réalisée par un psychologue). L'entretien permet au jury de s'assurer que l'expérience acquise en tant que cadet, adjoint de sécurité ou gendarme volontaire permettra au candidat de remplir ses fonctions de gardien de la paix. Pour les candidats aux emplois réservés, le jury se base sur les résultats des tests psychotechniques, le passeport professionnel, la lettre de motivation et le CV du candidat. Une note inférieure à 5/20 à l'entretien oral est éliminatoire. Après les entretiens, le jury classe les candidats en fonction de leur note globale aux épreuves. La liste des admis devrait être publiée le 13 juin 2025. Véhicule de la Police Nationale ©Eryand Les lauréats des concours externe, interne et emplois réservés sont intégrés en tant qu'élèves gardiens de la paix dans une école de la police nationale. Chaque candidat est informé individuellement par courrier de la date de son intégration. Elle peut n'arriver que plusieurs mois après les résultats du concours. Depuis 2022, la formation des gardiens de la paix a évoluée. La scolarité se déroule à présent sur 24 mois : 12 mois en école et 12 mois de stage. Pendant sa formation en école de police, l'élève-gardien de la paix est logé gratuitement et est rémunéré 1 617€ net par mois en lle-de-France, ou 1 570€ net par mois en province. La formation alterne entre apprentissage à l'école et service actif. À l'école, l'élève gardien de la paix apprend les règles déontologiques, le secourisme, les gestes techniques professionnels, le droit et les procédures pénales, etc. À la fin de sa formation en école, un jury d'aptitude professionnelle se réunit pour évaluer le comportement de chaque élève et leurs résultats aux différentes épreuves passées pendant l'année. Le jury décide si l'élève est apte ou inapte à devenir gardien de la paix stagiaire, ou s'il est apte/inapte à redoubler son année de formation. L'élève déclaré inapte à redoubler est définitivement exclu du parcours de recrutement. Lorsqu'il est considéré apte, le gardien de la paix stagiaire est affecté en fonction de son rang de classement en fin de scolarité. Les premiers du classement choisissent en premier leur lieu et leur poste d'affectation, sur une liste de postes proposés. Rappel : si l'élève a choisi de passer le concours à affectation régionale lors de son inscription, il doit obligatoirement sélectionner un poste en lle-de-France. Le stagiaire rejoint sa nouvelle affectation en tant que gardien de la paix stagiaire pendant une période de 12 mois. Il est rémunéré le même salaire qu'en tant qu'élève, mais touche également des primes. Dès qu'il devient stagiaire, le gardien de la paix s'engage à être affecté dans la même région pendant une durée minimale de 5 ans. Ceux qui ont passé le concours à affectation régionale (lle-de-France) s'engagent à rester en région parisienne pendant 8 ans minimum. À la fin de la période de stage, s'il est jugé apte, le stagiaire est titularisé au 1er échelon du grade de gardien de la paix. Il garde la même affectation, mais il est maintenant rémunéré 2.335€ net en lle-de-France (IR 3%) ou 2.152€ net par mois en province. À noter : pour être titularisé, le gardien de la paix devra obligatoirement avoir obtenu son permis de conduire (catégorie B). Vous pouvez lire notre dossier complet sur la rémunération et les primes des fonctionnaires de police pour comprendre le salaire des policiers. Ensuite, il gravira les échelons de son grade à l'ancienneté. Il aura également la possibilité de monter en grade après un certain nombre d'années de service en passant des examens professionnels. Sa rémunération évolue en fonction de son échelon et de son grade tout au long de sa carrière de policier. Vous pouvez préparer le concours de gardien de la paix, seul, en achetant des livres. Mais pour augmenter vos chances d'être reçu au concours, la meilleure solution est de vous inscrire à une formation préparatoire. C'est une formation en ligne, donc vous pouvez la suivre de n'importe quel endroit, quand vous le souhaitez et à votre rythme. Idéal si vous habitez une petite ville, si vous travaillez en parallèle, si vous voulez vous reconverter ou si vous avez du mal à étudier tout seul sans cadre. C'est une formation de qualité, 90% des élèves sont satisfaits de leur préparation au concours. Les inscriptions sont ouvertes toute l'année ! N'hésitez pas à demander une documentation gratuite en remplissant le formulaire ci-dessous, c'est sans engagement :